

Procès –verbal du Conseil Municipal du 18/05/2017
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 18/05/2017 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
GRIMBICHLER Louis	
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henry	Excusé avec procuration
BALTENWECK Yves	Absent
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Manuelle	Excusée avec procuration
CHAPOTIN Agathe	
PFISTER Catherine	Excusée
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	Excusé avec procuration
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	
DEVECI Eren	
KIENLEN Anne-Sophie	Absente
ERMEL Loïc	

Excusés avec procuration (03) :

Henry FUCHS qui donne procuration à Joseph PFEIFFER
Manuelle MOSER qui donne procuration à Mauricette STOQUERT
Erick KEMAYOU WANDJI qui donne procuration à Hélène BULLE

Le quorum est atteint (20 présents sur 26). Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Désignation secrétaire de séance

M. David FESSELET, DGS, est désigné à l'UNANIMITE

Informations brèves

1. Le dimanche 21 mai se tiendra la fête paroissiale à l'église protestante.
2. Une soirée « tartes flambées » est organisée au Foyer St Grégoire le samedi 27 mai à partir de 17h30.
3. M. le Député Maire rappelle que l'ouverture de la piscine Carola est programmée le samedi 03 juin 2017. Il convie tous les conseillers à venir pour cette ouverture de saison.
4. Le samedi 03 juin à 16h, place de l'hôtel de ville, est prévue l'arrivée de la marche Paris – Ribeauvillé.
5. Le dimanche 04 juin se tiendra les courses du Taennchel (jardin de ville), le marché aux puces des enfants dans la cour de la Médiathèque, le slow up et la remise de prix de la marche Paris – Ribeauvillé à la cave coopérative à 11h.
6. Le jeudi 08 juin à 18h en Mairie est programmée la traditionnelle soirée des nouveaux arrivants.
7. Le samedi 10 juin à partir de 17h se tiendra la fête patronale à la Grande Verrerie.
8. Les dimanches 11 juin et 18 juin se tiendront les élections législatives.
9. Le samedi 24 juin sera tiendra la journée citoyenne.
10. Le dimanche 25 juin est programmé le Rallye des Grands Crus.
11. Le vendredi 30 juin à 18h30 en salle rouge de la Mairie se tiendra la cérémonie des sportifs méritants.
12. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, M. le Député Maire relève entre autre :
 - Samedi 27 mai à 20h : concert du Rotary « harmonie de gamsheim »

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29/03/2017

Le procès-verbal de la séance du 29/03/2017 est soumis pour approbation. Il est joint à la présente.

ACCORD A L'UNANIMITE

2. Avis sur le SCOT Montagne Vignoble Ried

Mme Christine WEISSBART expose,

Le 6 mars 2017, la commune a réceptionné le projet de SCOT Montagne Vignoble et Ried dans le cadre de la Grenellisation de ce document.

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, la ville doit émettre un avis sur le projet arrêté dans un délai de trois mois à compter de la transmission de ce document, à savoir jusqu'au 3 juin 2017.

Globalement, les orientations du SCOT confortent Ribeauvillé dans sa fonction de Bourg Centre.

Après lecture du projet, la commune émet les remarques suivantes :

- Le périmètre du réservoir de biodiversité locale figurant sur la carte « trame verte et bleue » dans le SCOT, et situé à l'Est de l'agglomération, à proximité de l'établissement Carola, est à corriger au niveau de la zone UB et UE du PLU (site viabilisé et urbanisé sur la partie Carola). Le SCOT pourrait mentionner le projet de création de zone tampon, à hauteur de la lisière forestière Nord, qui permettra de recréer une lisière remplissant pleinement sa fonction de corridor écologique. La Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges est partenaire dans cette opération.
- La densité brute moyenne du nombre de logements à l'hectare est fixée à 30 logements/ ha pour les bourgs centres tels que Ribeauvillé. Afin de ne pas dissuader les opérateurs à réaliser des aménagements paysagers, noues, aire de jeux..., et donc, pour assurer une qualité des opérations, il est demandé de parler de « densité nette » (30 logements/ha en densité nette).
- Il est demandé dans le projet de SCOT un minimum de 20 logements/ ha pour toute opération de plus de 30 ares (en densification ou extension). Le taquet à 30 ares est trop restrictif car il peut compromettre une réelle diversité des logements au sein d'une opération globale réalisée en plusieurs tranches ou opérations, poser question en terme de respect de la morphologie urbaine (selon situation du terrain, pentes...) ou en fonction de critères techniques (assainissement non collectif notamment). En outre, cette prescription n'est pas adaptée aux écarts ou hameaux. Il est demandé la suppression de cette disposition.
- Le SCOT prévoit près de 418 nouveaux logements à Ribeauvillé pour 2035. Pour ce qui concerne la thématique du développement urbain, une ambiguïté est relevée dans le Document d'Orientation et d'Objectif. Le tableau p. 24 propose une ventilation des surfaces nécessaires pour les résidences principales et les résidences secondaires à édifier au sein des zones d'extension. La portée de la prescription mérite d'être clarifiée et nuancée car, en réalité, les besoins fonciers nécessaires pour répondre aux besoins en logements, sont accentués par la multiplication des gîtes et résidences secondaires, notamment dans le centre ancien.

Aussi, les 19 ha octroyés à Ribeauvillé devraient s'entendre comme un potentiel global pour répondre aux besoins de développement urbain, dont la surface doit être déterminée du fait d'un marché du logement perturbé par les gîtes, et pas uniquement, en intégrant une proportion de résidences secondaires à atteindre au sein des zones d'extension. Par ailleurs,

les outils de régulation entre les différents types de logements (gîtes, logements classiques...) sont aujourd'hui manquants.

- P. 29, prescription 33 : le titre « prescriptions relative aux logements aidés », devrait être remplacé par « prescriptions relatives à la diversification du parc de logements », terminologie plus en rapport avec la prescription liée.
- Les orientations du Document d'Aménagement Commercial sont à précisées de manière à renforcer la vocation commerciale du centre-ville de Ribeauvillé et du développement des commerces de proximité. Aussi, tout en prenant en compte le site Leclerc, tout développement commercial à l'Est de l'agglomération est à proscrire (commerces de plus de 300m² de surface de vente). Il convient de préciser, qu'au sein des sites d'activités, l'implantation de commerces de détail non liée à une activité sur place est interdite (sauf zone fléchée type Benwihr Gare).
- Intégration du projet Gendarmerie dans l'enveloppe T1 du SCOT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable sur le projet SCOT sous réserve des modifications à réaliser en tenant compte des remarques énumérées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

ACCORD A L'UNANIMITE

3. Taxe d'aménagement

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2011 instaurant la taxe d'aménagement et fixant son taux à 2% ;

CONSIDERANT l'intérêt de modifier le taux de cette taxe au regard de ceux appliqués par les communes de la CCPR ;

M. le Député Maire expose,

Le Conseil Municipal a instauré la taxe d'aménagement par délibération en date du 24/11/2011 et a fixé son taux à 2%. Pour mémoire, les communes avaient la possibilité de fixer le taux dans la fourchette de 1% à 5 %.

Dans le cadre de la mutualisation des services et de la fiscalité au sein de la Communauté de Communes, il apparaît utile d'aligner le taux de Ribeauvillé sur le taux moyen de la CCPR, soit 3 %.

C. WEISSBART précise que cela permet aussi de rester au niveau de la Taxe Locale d'Équipement, système antérieur. L'impact est très faible en réalité, quelques milliers d'euros par an.

PY. THUET demande combien de PC sont traités pour Ribeauvillé par an. M. le Député Maire répond qu'il y en a eu 16 en 2016 (parmi plus de 200 dossiers d'autorisation d'urbanisme avec les DP et les CU).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la fixation du taux de la taxe d'aménagement à 3 % ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

ACCORD A L'UNANIMITE

4. Convention avec le CD 68 pour des travaux de voirie carrefour Grand 'Rue/ Route des Vins

VU le projet de convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin relatif à l'aménagement du carrefour du bas de la Grand'rue au croisement de l'avenue du Général de Gaulle et de la route de Bergheim – RD 1 bis, entre le n° 2 de l'avenue du Général de Gaulle et le n°1 de la route de Bergheim ;

M. Louis ERBLAND expose,

Les travaux portent sur la création de cheminements piétons délimités par des barrières continues pour assurer leur sécurité. L'aménagement de passages piétons, le rétablissement de la RD1 bis en enrobés (compris réfection de voirie) est nécessaire pour une meilleure perception de l'axe principal par les usagers (les véhicules) sur la route des vins très fréquentée.

Par ailleurs, le tourne à gauche mal délimité à l'heure actuelle, sera matérialisé par une voie normalisée pour l'accès au centre-ville.

L'ensemble de ces travaux peut s'inscrire dans le cadre d'un aménagement de sécurité avec l'aménagement des trottoirs et la mise en place d'une zone 30 km/ h au droit de ce carrefour.

Le coût de cet aménagement est de :

- Trottoirs et reprise voirie + confection et mise en place des barrières : 88 000,00 € TTC (dont 35 000 € TTC inscrits en restes à réaliser 2016).
- Marquage routier (compris panneaux) : 4 867,00 € TTC

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co- maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage.

La commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération citée ci-dessus ;
- De solliciter une subvention du Département ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

ACCORD A L'UNANIMITE

5. Affaires de personnel

a. Ouverture de poste Service Civique Nouvelles technologies + Conseil Municipal des Enfants

Par délibération en date du 27/02/2017, la Commune a décidé d'intégrer deux missions de service civique au sein du service culturel :

- Un volontaire chargé de la promotion des ressources de la médiathèque (en cours de recrutement) ;

- Un volontaire chargé de sensibiliser sur les nouvelles technologies.

Il est nécessaire de préciser que la personne en charge des nouvelles technologies sera également affectée au service du Conseil Municipal des Enfants.

b. Modification du tableau des effectifs

i. Création poste Directeur des Services Techniques

Dans le cadre de l'organisation des Services Techniques de la Ville, il a été décidé de procéder au recrutement d'un agent responsable dudit service. Dans ces conditions, la Ville a lancé une procédure de recrutement pour recruter un agent au cadre d'emploi suivant : Ingénieur ou Technicien à temps complet.

La commission de recrutement se réunira le 22 mai 2017 pour procéder aux entretiens des candidats.

ii. Avancements

A/ Avancements de grade :

Avancement de grade pour deux agents à compter du 1^{er} juillet 2017

- Un poste de Rédacteur Territorial à temps complet en poste de Rédacteur Territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Poste 1 Service Urbanisme : avancement de grade suite à la réussite de l'examen professionnel en date du 12 janvier 2017 correspondant à la valeur professionnelle de l'agent ainsi que ses acquis de l'expérience. La création de ce poste renvoie à un intérêt général d'organisation interne de la collectivité. Par ailleurs, cette nomination s'inscrit dans une démarche de mutualisation avec la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé pour le service urbanisme.

- Un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet en poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Poste 2 Service Propreté : avancement de grade correspondant à la valeur professionnelle de l'agent ainsi que ses acquis de l'expérience. La création de ce poste renvoie à un intérêt général d'organisation interne de la collectivité.

B/ Nomination au 1^{er} juin 2017 après réussite concours :

Suite à l'inscription sur liste d'aptitude établie en date du 14 avril 2017 au grade d'Attaché Territorial après réussite au concours interne, il convient de créer un poste d'Attaché Territorial à temps complet.

Poste 1 Responsable Ressources Humaines : nomination après réussite au concours légitimant l'exercice des fonctions supports et responsabilités en gestion du personnel de la collectivité pour 73 agents permanents et 50 agents saisonniers. Cette nomination s'envisage dans la perspective de la constitution d'un service RH mutualisé avec la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé et de la prise de direction dudit service.

C/ Recrutement par voie de mutation externe :

Suite au prochain départ à la retraite, en date du 1^{er} juillet 2017, d'un agent chargé de la gestion du parc automobile de la Ville, il convient de procéder à son remplacement indispensable pour le bon fonctionnement des services techniques.

Ainsi, la Ville souhaite recruter un agent par voie de mutation externe en qualité d'agent de maîtrise territorial à temps complet.

Ces créations de postes correspondent à une mise à jour du tableau des effectifs résultant soit d'une évolution des carrières, soit de remplacement d'agents (départ à la retraite) sans augmentation des effectifs du personnel de la Ville de Ribeauvillé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs dans lequel, il convient :
 - o De créer un poste de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe à temps complet ;
 - o De créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - o De créer un poste d'attaché territorial à temps complet ;
 - o De créer un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet ;
 - o De créer un poste de technicien territorial ou d'ingénieur territorial chargé de la Direction des Services Techniques ;
 - o De préciser que le poste Service Civique affecté aux nouvelles technologies sera également affecté au service du Conseil Municipal des Enfants ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

ACCORD à 23 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (M. PFEIFFER)

6. Avenants au marché « extension du hangar »

a. Lot 1 « terrassement »

b. Lot 4 « couverture zinguerie »

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09/11/2016 attribuant l'ensemble des marchés pour les travaux des nouvelles travées du hangar du Pfiff (2ème tranche) sis rue des hirondelles ;
 CONSIDERANT que des travaux supplémentaires non prévus initialement aux marchés doivent être réalisés pour les lots 1 « terrassement » et 4 « couverture-zinguerie » ;

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose,

Deux avenants ont été réceptionnés par la ville pour les lots 1 « terrassement » et 4 « couverture-zinguerie » dans le cadre des travaux des nouvelles travées du hangar Pfiff.

Il s'agit des lots suivants :

Marchés	Entreprise	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	% marché initial	Objet de l'avenant
Terrassement	TP SCHMITT	1 328,50 €	14 770, 00 €	9,9 %	Préparation de l'emprise du chantier Chambre de tirage Terrassement Piquage des fondations
Couverture Zinguerie	GASMI TOITURES	1 410, 25 €	35 941,94 €	4,1 %	Couverture bac acier Faîtage ventilée

Il est précisé que les clôtures de séparation du site des hangars avec les serres et la station d'épuration seront en place fin juin.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la passation des avenants selon le détail lot par lot figurant ci-dessus ;
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir, M. Louis ERBLAND, à les signer ;
- D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

ACCORD A L'UNANIMITE

6. Décisions du Maire prises en application du L 2122-22

Acceptation de remboursement d'assurance pour un montant de 2 077, 53 €

Liste des DIA n° 12/2017 à n°16/2017, signées depuis le 30/03/2017 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain :

N° de la DIA	Adresse	Références cadastrales
2017-12	25 rte de Ste Marie aux Mines	Section 33 n° 33/09, 34/10,35/10, 37/11 ,38/11, 40/10, 45/09, 46/10,50/10,51/10,48/10,49/10
2017-13	54 Grand' Rue	Section AE n° 18
2017-14	3 rue du Vieux Lavoir	Section BB n° 13
2017-15	15 rue de l'industrie	Section 285/131
2017-16	Avenue du Gal de Gaulle	Section 25 n° 333/107

AS ZUCCOLIN et S. UFFLER-GOLLIOT, information : invitation dimanche 28/05/2017 à une dégustation de vins bio, précédée de marche avec visite.

Fin de séance à 21H20.